

**Rapport sur le traitement des pensions alimentaires pour enfants :
aucune amélioration pour les familles monoparentales à l'aide sociale**

Montréal, le 14 juin 2006 – La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, la Fédération des femmes du Québec, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec et le Collectif pour un Québec sans pauvreté sont extrêmement déçus et outrés du Rapport sur le traitement des pensions alimentaires dans les programmes gouvernementaux déposé ce matin par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Michelle Courchesne. Le comité interministériel, à l'origine du rapport, a choisi d'opter pour une recommandation qui n'améliore en rien la situation actuelle des familles monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale ou du programme de prêts et bourses. En effet, le scénario retenu par les auteurs du document est que ces familles puissent conserver les premiers 100 \$ de la pension alimentaire versée au bénéfice d'enfants âgés de 0 à 18 ans. Rappelons cependant que cette mesure existe déjà depuis le 1^{er} janvier 2006 et qu'elle est considérée comme nettement insuffisante par les groupes qui militent en faveur de l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté. Ce que ces groupes revendiquent depuis toujours, notamment dans le cadre de la Marche mondiale des femmes, c'est que tous les enfants puissent avoir accès à la totalité des montants qui sont versés en leur nom par un de leurs parents, et ce, quel que soit le statut socio-économique du parent avec lequel ils vivent.

Encore une fois, ce manque de volonté politique de la part du gouvernement aura des impacts directs sur les familles et les enfants en situation de pauvreté. Pourtant, nombreux sont ceux et celles qui dénoncent les impacts néfastes de la pauvreté des enfants. Les participantes et participants d'un récent colloque organisé conjointement par le Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales et l'Observatoire montréalais des inégalités sociales et de la santé dévoilaient qu'il y a 41 % plus d'hospitalisation chez les enfants pauvres. Selon l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec, 25 % d'entre eux sont pauvres à la naissance. Or, on se souviendra que les familles monoparentales, particulièrement celles dirigées par une femme, sont encore parmi les plus pauvres au pays. Selon l'Institut de la statistique du Québec, la proportion des familles à faible revenu s'avère au moins cinq fois plus élevée pour les familles monoparentales. Au Québec, en décembre 2003, 75 651 familles avec enfants étaient inscrites à l'assistance-emploi. Dans près de sept cas sur dix, il s'agissait de familles monoparentales.

Selon Louise Séguin, chercheure au Centre de recherche Léa-Roback et professeure de médecine sociale et préventive à l'Université de Montréal, la pauvreté des enfants pourrait être réduite par « *des politiques fiscales et des transferts sociaux orientés vers les familles avec enfants* ». Arrêter de prélever la pension alimentaire versée au bénéfice des enfants dont les parents sont à l'aide sociale ou sur le Régime de prêts et bourses est non seulement un préalable mais un incontournable.

– 30 –

Renseignements : Sylvie Lévesque, FAFMRQ (514) 710-6661 cellulaire
Michèle Asselin, FFQ (514) 232-4847 cellulaire
Pascale Perron, FCPASQ (418) 524-5064

